

Carte d'identité de l'Avant-Pays Savoyard

Document de travail au 17 12 18

Le territoire : Avant-Pays Savoyard couvre 47 communes

Aiguebelette-Le-Lac, Attignat-Oncin, Avressieux, Ayn, Belmont-Tramonet, Billieme, Champagneux, Corbel, Domessin, Dullin, Entremont le Vieux, Gerbaix, Gresin, Jongieux, La Balme, La Bauche, La Bridoire, La Chapelle Saint Martin, Le Pont de Beauvoisin, Lepin-Le-Lac, Les Echelles, Loisieux, Lucey, Marcieux, Meyrieux-trouet, Nances, Novalaise, Ontex, Rochefort, Saint Alban de Montbel, Saint Beron, Saint Christophe La Grotte, Saint Franc, Saint Genix sur Guiers, Saint Jean de Chevelu, Saint Jean de Couz, Saint Maurice de Rotherens, Saint Paul sur Yenne, Saint Pierre d'Alvey, Saint Pierre d'Entremont, Saint Pierre de Genebroz, Saint Thibaud de Couz, Sainte Marie d'Alvey, Traize, Verel de Montbel, Verthemex, Yenne.

Démographie

Population totale : 30 957 habitants

Taux annuel de variation de la population de 2002 à 2015 : 2.22 % (Par comparaison avec la Savoie : 1.02 %)

Densité de population : 72 habitants/km²

Déplacement – mobilité

Présence de gare (ou halte) : Aiguebelette Le Lac - Lepin Le Lac La Bauche - Pont De Beauvoisin - Saint Beron La Bridoire

Les lignes d'autocar régulières : Yenne–Chambéry, Novalaise–Chambéry, La Bridoire–Chambéry, Les Entremonts–Chambéry, Aoste-Saint Genix sur Guiers-Chambéry

Il y a une ligne Voiron-Chambéry, qui fait un arrêt aux Echelles (Transisère 7010).

Taux de motorisation : pourcentage des ménages disposant de :

- 1 voiture ou plus : **92 %** ; moyenne départementale : 88 %
- 2 voitures ou plus : **50 %** ; moyenne départementale : 39 %

Petite enfance-Enfance-Jeunesse

- Multi-accueil-crèches à St Genix sur Guiers, Domessin, Gresin, Pont de Beauvoisin, Yenne, Novalaise, Lepin le Lac
- Ecoles (ou regroupements scolaires) dans tous les villages
- 4 collèges, aucun lycée
- 1 médecin et 3 infirmières puéricultrices de PMI, 2 médecins et 2 infirmières scolaires

Analyse de l'offre de soins existante sur le territoire

7 territoires de santé ⁽¹⁾ :

- La bridoire
- Les Echelles
- Novalaise
- Le Pont de Beauvoisin
- Saint Alban de Montbel
- Saint Genix sur Guiers
- Yenne

Les Echelles a la population le plus jeune, et le territoire de Le Pont de Beauvoisin la population la plus vieillissante

29 médecins généralistes dont 2 qui pratiquent l'IVG médicamenteuse (et un à Pont de Beauvoisin Isère)

Pharmacies et infirmières soin à domicile présents sur chaque territoire de santé (pas de pharmacie sur le territoire de santé de Saint Alban de Montbel)

3 infirmières Asalée ⁽²⁾ qui interviennent pour les patients de l'Avant-Pays : Yenne- Saint Alban de Montbel, Pont de Beauvoisin- Aoste, Saint Genix sur Guiers

1 référente proximité sur le territoire ⁽³⁾

EHPAD ⁽⁴⁾ : Les Echelles, Novalaise, Le pont de Beauvoisin, Saint Genix sur Guiers, Yenne

Etablissement pour personnes handicapées : Aucun sur le territoire, le plus proche aux Abrets (38),

ESAT ⁽⁵⁾ : aux Echelles

ESAT - Foyer d'Hébergement attenant - SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale)

CSAPAS : ANPPA et Pélican (à compléter)

- ANPAA73 de l'Avant Pays Savoyard – 1 bis Place de la République – 38480 Le Pont de Beauvoisin avec consultations avancées 1 lundi après-midi par mois aux Echelles et une consultation avancée à Yenne les mardis après-midi.
- Le PELICAN de l'Avant Pays Savoyard – 1 permanence le jeudi à la journée à la Délégation Territoriale (rue du stade à St Genix sur Guiers), 1 permanence le vendredi à la journée au Centre Hospitalier de Belley.

2 maisons de santé pluridisciplinaire ⁽⁶⁾ : les Echelles et Saint Genix sur Guiers

1 Communauté Professionnelle Territoriale de Santé : Yenne

Spécialistes sur le territoire :

- Aucun spécialiste n'est installé sur le territoire,
- Des consultations avancées d'un urologue à la MSP du Guiers.
- La psychiatrie adulte (CHS) est présente sur le territoire : Yenne, Le Pont de Beauvoisin, Saint Genix sur Guiers :
 - CMPA/CATTP à Yenne et Pont de Beauvoisin
 - Permanence d'une infirmière à la Maison de Santé de St Genix le mardi matin
- Equipe Mobile Géroto Psychiatrie
- Equipe Mobile Gériatrie Extra Hospitalière
- Equipe Mobile Maladie Alzheimer

Hôpitaux :

Aucun hôpital sur le territoire de l'Avant-Pays.

Hôpitaux les plus proches : Pont de Beauvoisin- Bourgoin Jallieu, Chambéry - Belley, Voiron, Saint Laurent du Pont, La Tour Du Pin (hôpital de proximité), Morestel (hôpital intercommunale)

Permanences de soins ambulatoires ⁽⁷⁾ **Régulation par le 15**

3 secteurs de PDSA, 3 départements .. :

- PDSA Belley/Bregnier/Champagne (01) pour le secteur de Yenne
- PDSA (73) le secteur des Echelles
- PDSA Nord Dauphiné (maison de garde aux Abrets) (38) pour La Bricoire-Le pont de Beauvoisin–Novalaise- Saint Alban de Montbel- St Genix sur Guiers

Absence de SOS-médecin sur le secteur

Hors territoire : cabinet des médecins à Saint Clair la Tour, consultations sans rendez-vous, horaires atypiques (soirée)

1) Un territoire de santé correspond au bassin d'activité du ou des médecins généralistes (territoire défini par les flux dominants de la population pour consulter un médecin généraliste).

2) Infirmière Asalée : infirmière de santé publique, elle travaille en collaboration avec le médecins traitant autour des patients avec des maladies chroniques (diabète, maladies cardio-vasculaires, trouble de mémoire) afin d'aider les gens à s'adapter à leur maladie et à changer leur habitudes de vie.

3) Référente de proximité : une professionnelle qui intervient en appui aux professionnels de santé et aux professionnels sociaux pour la coordination des parcours de santé complexes quels que soient l'âge et les pathologies

4) EHPAD : Etablissement avec hébergement pour personne âgées dépendantes (« maison de retraite »)

5) ESAT : Etablissement et service d'aide par le travail

6) Maison de Santé pluridisciplinaire : un projet de santé est signé par l'équipe pluridisciplinaire et validé par l'ARS, un accord conventionnel interprofessionnel peut être signé avec la CPAM, ceci demande un engagement de l'équipe :

- Accès aux soins
- Travail en équipe pluridisciplinaire
- Système d'information partagé

Dans le premier socle, « l'accès au soins », l'équipe s'engage à

1. Amplitude des horaires d'ouverture :

La structure doit être ouverte de 8 heures à 20 heures en semaine et le samedi matin de 8 h à 12 h et pendant les congés scolaires

2. Accès à des soins non programmés chaque jour ouvré :

Les professionnels de santé de la structure s'organisent pour recevoir chaque jour ouvré les patients ayant besoin de soins non programmés :

- disponibilité des différents professionnels de santé de la structure pour une régulation des demandes (physique ou téléphonique),
- possibilité de consultations dans la journée : plages horaires dédiées pour chaque professionnel ; journées dédiées ou plages horaires assurées à tour de rôle par chacun des médecins de la structure ...

7) Permanence des soins ambulatoire (PDSA) :

Par définition, la permanence des soins est une mission de service public, elle a pour objet de répondre aux besoins de soins non programmés aux heures de fermeture habituelle des cabinets médicaux (et des centres de santé).

Les horaires réglementaires de la PDSA sont les suivants :

- Tous les jours de 20 h à 8 h,
- Les dimanches et jours fériés de 8 h à 20 h,
- Les samedis à partir de midi,
- Le lundi lorsqu'il précède un jour férié, le vendredi et le samedi matin lorsqu'il suit un jour férié.

L'astreinte médicale a pour objectif d'assurer aux heures de la permanence des soins la réponse aux besoins de soins médicaux non programmés soit par une consultation soit par une visite en fonction des organisations mises en place.

L'accès au médecin de garde ou à la maison médicale de garde fait l'objet d'une régulation préalable.

En première partie de nuit, week-ends et jours fériés, dans chacun des secteurs déterminés, une réponse est apportée soit par un médecin généraliste en charge d'assurer les consultations sur un point fixe (cabinet du médecin d'astreinte sur le secteur ou point fixe de garde) ou les visites.

En nuit profonde (24 h- 8 h), la PDSA s'arrêtera dans les secteurs à faible activité, la permanence des soins est donc organisée par les établissements de santé disposant d'une structure des urgences.

Sources : Insee, URPS (rapport départemental de la démographie médicale des médecin généraliste, ARS (cahier des charges permanence des soins ambulatoire), CPAM (accord conventionnel interprofessionnel), le site du Conseil Départemental de la Savoie, les sites ORS, Balises Santé,...